



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 81

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS, M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. GERRARD et MARTINDALE interviennent. M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTEMEYER présente la proposition suivante :

Proposition n° 26 : Bâtiments écologiques

Attendu :

que le changement climatique est l'un des enjeux les plus importants pour notre planète aujourd'hui;

que nous avons tous la responsabilité de réduire nos émissions, tels que les gaz à effet de serre, de promouvoir des méthodes de construction écologiques et de prêcher par l'exemple afin de minimiser les répercussions de la société sur l'environnement;

que les méthodes de construction écologiques apportent de nombreux bienfaits à l'environnement, tels que la réduction des émissions, notamment des gaz à effet de serre, et de la dépendance aux sources d'énergie importées et non renouvelables ainsi que la diminution de notre empreinte écologique, grâce à l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement;

que, par rapport aux bâtiments conventionnels, les bâtiments écologiques donnent lieu à des factures moins élevées en matière d'énergie, d'eau et d'égout, et qu'ils nécessitent moins d'entretien, de réparations et de rénovations à long terme, ce qui réduit ainsi les coûts d'exploitation et d'entretien et compense toute augmentation des coûts en capital;

que le gouvernement provincial a mis en place sa Politique de bâtiments écologiques qui exige que toute nouvelle construction ou tout nouveau projet de rénovation important financé par la province nécessite un niveau de certification argent du système LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);

que des études ont démontré que, comparativement aux bâtiments conventionnels, les bâtiments écologiques offrent un milieu de vie plus salubre et une qualité de vie supérieure;

que les bâtiments écologiques ont une meilleure valeur d'actif grâce à l'image positive auprès du public, aux coûts d'exploitation moins élevés et à la hausse des valeurs de la propriété qu'ils entraînent;

que la construction et la rénovation de maisons selon des méthodes respectueuses de l'environnement favorisent la demande pour des produits et des services de construction davantage écologiques, ce qui crée ainsi de nouvelles possibilités économiques au sein du secteur de la fabrication;

que les bâtiments écologiques réduisent également les fuites économiques en diminuant notre vulnérabilité face à l'instabilité des prix et à l'approvisionnement à long terme en gaz naturel, en propane et en mazout;

qu'offrir des logements à prix abordable aux Manitobains à faible revenu est une priorité essentielle du gouvernement provincial et que près de 5 000 unités d'habitation ont été construites ou rénovées au Manitoba depuis l'année 2000;

qu'incorporer des méthodes de construction écologiques rendra les projets d'habitation futurs plus abordables et réduira les coûts d'exploitation des résidents,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'incorporer des principes de construction écologiques dans la conception de ses initiatives de construction, y compris les résidences neuves ou rénovées de Logement Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. ALTEMEYER, CULLEN, CALDWELL et FAURSCHOU, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que M<sup>me</sup> TAILLIEU interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (S. Hildebrand, W. Schroeder, J. Hand et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n<sup>o</sup> 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (D. Thompson, K. Heinrichs, C. Scott et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n<sup>o</sup> 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (E. Vidler, K. Kotak, C. Hutlet et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (R. Dandeneau, R. Ostertag, W. Robson et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de prendre les mesures nécessaires afin que les bases d'agents de bord et de pilotes d'Air Canada demeurent à Winnipeg. (C. Graham, P. Smith, M. Boudrenu et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (D. Cox, K. Wisnoski, M. Soroka et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire du pavage de l'accotement de la route transcanadienne au Manitoba une priorité urgente du gouvernement provincial et de présenter un échéancier clair à cet effet. (J. Careme, D. Knott, C. Grant et autres)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS dépose :

le rapport annuel d'Enfants en santé Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 123)

le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 124)

le rapport annuel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 125)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD dépose le rapport annuel du ministère de la Santé et de la Vie saine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 126)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK dépose :

le rapport annuel du Conseil de promotion de la coopération pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 127)

le rapport annuel de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 128)

---

M. le *ministre* ROBINSON dépose, au nom de M. le *ministre* LATHLIN, le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones et du Nord pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 129)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> TAILLIEU ainsi que MM. ALTEMEYER, CULLEN, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON, M<sup>me</sup> MITCHELSON, M. le *ministre* CHOMIAK, MM. FAURSCHOU, MAGUIRE, GOERTZEN, GERRARD et BOROTSIK, M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> TAILLIEU ainsi que MM. DERKACH et MCFADYEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
GERRARD  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LAMOUREUX  
LEMIEUX

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU

GOERTZEN  
HAWRANIK  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
TAILLIEU..... 15

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes